

Remplace la date 29-oct.-2021***

Date de révision 12-oct.-2023

Numéro de révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11641***

Numéro du fiche de données de sécurité 11641***

Nom du produit XIAMETER Q1-6083 ANTIFREEZE ADDITIVE

Autres moyens d'identification

Market Specific UFI T199-P04D-5002-YC51

Synonymes DOW CORNING Q1-6083 ANTIFREEZE ADDITIVE***

Substance pure/mélange Mélange***

Contient METHANOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Antigél
Additif***

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 2*** - (H371)***
--	----------------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient METHANOL

**Mention d'avertissement**

Attention***

Mentions de danger

H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes***

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P308 + P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée***

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.***

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.***

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Sans objet***

3.2 Mélanges***

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
SODIUM (TRIHYDROXYSILYL)PROPYLEMETHYLPHOSPHONATE***	>= 32.0 - <= 48.0%	Aucune donnée disponible	284-799-3***	Eye Irrit. 2 (H319)***	-	-	-

84962-98-1 SODIUM METHYL METHYLPHOSPHO NATE*** 73750-69-3	>= 4.0 - <= 6.0%	Aucune donnée disponible	-	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335)***	-	-	-
METHANOL*** 67-56-1	>= 3.0 - <= 5.0%	01-211943330 7-44***	200-659-6 (603-001-00-X)***	Acute Tox. 3 (H311) STOT SE 1 (H370) Acute Tox. 3 (H301) Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H331)***	STOT SE 1 :: C>=10% STOT SE 2 :: 3%<=C<10%** *	-	-
BIS(HYDROXYSILYL PROPYL)METHYLPHOSPHONATE, SODIUM SALT*** -	>= 2.6 - <= 3.5%	Aucune donnée disponible	-	Eye Irrit. 2 (H319)***	-	-	-
SODIUM (TRIHYDROXYSILYL PROPYL)METHYLPHOSPHATE*** -	<= 2%	Aucune donnée disponible	-	Eye Irrit. 2 (H319)***	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16*Estimation de la toxicité aiguë*

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants***

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
SODIUM (TRIHYDROXYSILYL)PROPYLEMETHYLPHOSPHONATE*** 84962-98-1	> 5000 mg/kg***	> 2000 mg/kg***	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
SODIUM METHYL METHYLPHOSPHONATE*** 73750-69-3	> 5000 mg/kg***	> 4640 mg/kg***	> 2589 mg/m ³ ***	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
METHANOL*** 67-56-1	340 mg/kg***	15800 mg/kg***	Aucune donnée disponible	3 mg/l ***	Aucune donnée disponible
BIS(HYDROXYSILYL)PROPYLEMETHYLPHOSPHONATE, SODIUM SALT*** -	> 5000 mg/kg***	> 2000 mg/kg***	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
SODIUM (TRIHYDROXYSILYL)PROPYLEMETHYLPHOSPHATE*** -	> 5000 mg/kg***	> 2000 mg/kg***	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.***
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.***
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.***
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.***
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.***
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.***

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.***
Inhalation	Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.***
Yeux	Peut provoquer une légère irritation des yeux.***

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Si plusieurs onces (60 à 100 ml) d'éthylène glycol ont été ingérées, une administration précoce d'éthanol peut contrer les effets toxiques (acidose métabolique, atteinte rénale). Envisagez une hémodialyse ou une dialyse péritonéale et thiamine 100 mg plus pyridoxine
------------------------	--

50 mg par voie intraveineuse toutes les 6 heures. Si l'éthanol est utilisé, une concentration sanguine thérapeutiquement efficace dans la plage de 100 à 150 mg/dl peut être obtenue par une dose de charge rapide suivie d'une perfusion intraveineuse continue. Consulter la littérature standard pour plus de détails sur le traitement. Le 4-méthylpyrazole (Antizol®) est un bloqueur efficace de l'alcool déshydrogénase et doit être utilisé dans le traitement de l'éthylène glycol (EG), du di- ou triéthylène glycol (DEG, TEG), de l'éthylène glycol butyl éther (EGBE) ou du méthanol intoxication si disponible. Protocole fomépizole : dose de charge 15 mg/kg par voie intraveineuse, suivie d'une dose bolus de 10 mg/kg toutes les 12 heures ; après 48 heures, augmenter la dose bolus à 15 mg/kg toutes les 12 heures. Continuer le fomépizole jusqu'à ce que le méthanol sérique, l'EG, le DEG, le TEG ou l'EGBE soient indétectables. Les signes et symptômes d'empoisonnement comprennent une acidose métabolique à trou anionique, une dépression du SNC, une lésion tubulaire rénale et éventuellement un stade avancé atteinte des nerfs crâniens. Les symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. Les personnes fortement exposées doivent être observées pendant 24 à 48 heures afin de déceler tout signe de détresse respiratoire. En cas d'intoxication grave, une assistance respiratoire avec ventilation mécanique et pression expiratoire positive peut être nécessaire. Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Si un lavage est réalisé, suggérer un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger d'aspiration pulmonaire doit être mis en balance avec la toxicité lorsqu'on envisage de vider l'estomac. En cas de brûlure, traiter comme toute brûlure thermique, après décontamination. Le traitement de l'exposition doit viser le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient. Traiter les symptômes. ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation.***

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistant à l'alcool. Agent chimique sec. Sable sec.***
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Retour de flamme possible à partir de points très éloignés. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.***
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Oxydes de silicium. Oxydes métalliques. Formaldéhyde.***

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie.***
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Mettre en
----------------------------------	--

place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.***

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.***

Pour les secouristes Attention aux retours de flammes.***

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.***

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Suppress (knock down) gases/vapours/mists with a water spray jet. Recueillir avec du sable de la terre ou toute autre matière absorbante non combustible. Placer dans un récipient à déchets chimiques adapté. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.***

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Empty containers retain product residue and can be hazardous. Vapours may form explosive mixtures with air. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.***

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.***

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter le contact avec :. Agents comburants forts. Explosibles. Gaz. Conserver hors de la portée des enfants.***

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	France
METHANOL*** 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ ****	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m ³ ****

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	France
METHANOL*** 67-56-1	-	15 mg/L - urine (Methanol) - end of shift***

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
METHANOL*** 67-56-1	-	40 mg/kg/day [4] [6] [7]***	260 mg/m ³ [4] [6] [7]***

[5] Effets localisés sur la santé.***

[7] À court terme.***

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses *****Notes**

[4] Effets systémiques sur la santé.***

[6] À long terme.***

[7] À court terme.***

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public ***

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
METHANOL*** 67-56-1	8 mg/kg/day [4] [6] [7]***	8 mg/kg/day [4] [6] [7]***	50 mg/m ³ [4] [5] [6] [7]***

[4] Effets systémiques sur la santé.***

[5] Effets localisés sur la santé.***

[6] À long terme.***

[7] À court terme.***

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) ***

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
METHANOL*** 67-56-1	20.8 mg/l***	-	2.08 mg/l***	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
METHANOL*** 67-56-1	77 mg/kg***	7.7 mg/l***	100 mg/l***	100 mg/l***	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée. Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL.***

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.***

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. do not use. Polyvinyl alcohol (PVA).***

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)***	Caoutchouc butyle Gants néoprène Caoutchouc nitrile Polyvinyl chloride (PVC) Porter des gants de protection en Viton™***	> 0.35 mm***	> 60 minutes***

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.***

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome en pression positive.***

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.***

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide***

Aspect

Liquide***

Couleur	Colourless to pale yellow***
Odeur	Léger/légère***
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	105*** °C***	105°C.***
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	79*** °C***	Setaflash closed cup.***
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	9.0*** -*** 12.3***	Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	150*** cSt***	@ 150 °C.***
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1.25***	Aucune information disponible.
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	
Densité de liquide	Aucune information disponible	
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives	Not considered to be explosive***
Propriétés comburantes	Does not meet the criteria for classification as oxidising***

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit: Oxidising agents.***
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Vapours may form explosive mixtures with air.***

10.4. Conditions à éviter**Conditions à éviter**

Chaleur excessive. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.***

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Oxidising agents.***

10.6. Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux**

Formaldéhyde.***

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. (d'après les composants). Peut provoquer une dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. Peut provoquer une dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.***

Contact oculaire

Peut provoquer une légère irritation des yeux. Peut provoquer une légère irritation des yeux.***

Contact avec la peau

Non irritant pendant l'utilisation normale.***

Ingestion

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.***

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes**

Risque présumé d'effets graves pour les organes.***

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH ***

DL50 par voie orale

DL50 par voie orale*** >*** 5000*** mg/kg***

DL50, voie cutanée

DL50, voie cutanée*** >*** 2000*** mg/kg***

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
SODIUM (TRIHYDROXYSILYL)PROPYL METHYLPHOSPHONATE***	> 5000 mg/kg (Rat)***	> 2000 mg/kg***	-
SODIUM METHYL	> 5000 mg/kg (Rat)***	> 2000 mg/kg (Rabbit)***	-

METHYLPHOSPHONATE***			
METHANOL ***	-	> 158000 mg/kg (Rabbit)***	> 3 mg/l (Rat) ***
BIS(HYDROXYSILYLPROPYL) METHYLPHOSPHONATE, SODIUM SALT***	> 5000 mg/kg (Rat)***	> 2000 mg/kg (Rabbit)***	> 2589 mg/m ³ (Rat) ***
SODIUM (TRIHYDROXYSILYLPROPYL) METHYLPHOSPHATE***	> 5000 m/kg (Rat)***	> 2000 mg/kg (Rabbit)***	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Non irritant pendant l'utilisation normale. Based on available data the classification criteria are not met.***

SODIUM (TRIHYDROXYSILYL)PROPYLMETHYLPHOSPHONATE (84962-98-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation***

SODIUM METHYL METHYLPHOSPHONATE (73750-69-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée***

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation***

BIS(HYDROXYSILYLPROPYL)METHYLPHOSPHONATE, SODIUM SALT (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation***

SODIUM (TRIHYDROXYSILYLPROPYL)METHYLPHOSPHATE (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation***

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une légère irritation des yeux.***

SODIUM (TRIHYDROXYSILYL)PROPYLMETHYLPHOSPHONATE (84962-98-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une sévère irritation des yeux***

SODIUM METHYL METHYLPHOSPHONATE (73750-69-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une sévère irritation des

					yeux***
--	--	--	--	--	---------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

SODIUM METHYL METHYLPHOSPHONATE (73750-69-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye***	Cutané(e)***	Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire***

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur le produit			
Méthode	Espèce		Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries***	in vitro***		Négatif***

Informations sur les composants

SODIUM (TRIHYDROXYSILYL)PROPYLMETHYLPHOSPHONATE (84962-98-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro***	Négatif***

BIS(HYDROXYSILYLPROPYL)METHYLPHOSPHONATE, SODIUM SALT (-)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro***	Négatif***

SODIUM (TRIHYDROXYSILYLPROPYL)METHYLPHOSPHATE (-)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro***	Négatif***

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Risque présumé d'effets graves pour les organes.***

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

SODIUM METHYL METHYLPHOSPHONATE (73750-69-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut irriter les voies respiratoires***

Danger par aspiration Based on available data the classification criteria are not met.***

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Informations sur les composants

SODIUM (TRIHYDROXYSILYL)PROPYLMETHYLPHOSPHONATE (84962-98-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.***

SODIUM METHYL METHYLPHOSPHONATE (73750-69-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.***

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.***

BIS(HYDROXYSILYLPROPYL)METHYLPHOSPHONATE, SODIUM SALT (-)

Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.***

SODIUM (TRIHYDROXYSILYLPROPYL)METHYLPHOSPHATE (-)

Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.***

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)***	CL50***	> 100 mg/L***	96 heures***	

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.***

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Rapidement biodégradable***

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Aucune information disponible. Aucune information disponible.***

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
METHANOL***	-0.77***

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
METHANOL***	La substance n'est pas PBT/vPvB***

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Informations sur les composants		
SODIUM (TRIHYROXYSILYL)PROPYLMETHYLPHOSPHONATE (84962-98-1)		
Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.***

SODIUM METHYL METHYLPHOSPHONATE (73750-69-3)		
Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.***

BIS(HYDROXYSILYLPROPYL)METHYLPHOSPHONATE, SODIUM SALT (-)		
Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.***

SODIUM (TRIHYROXYSILYLPROPYL)METHYLPHOSPHATE (-)		
Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.***

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.***

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.***

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Dispositions spéciales** Aucun(e)

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales *******France *******Maladies professionnelles (R-463-3, France) *****

Nom chimique	Numéro RG, France
METHANOL*** 67-56-1	RG 84***

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 1436
pour la protection de l'environnement 4722***

Nom chimique	Numéro CAS	Category
METHANOL***	67-56-1	Present***

Allemagne ***

Classe de danger pour le milieu Indéterminé(e)(s)***
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).***

Product restricted per REACH Annex XVII: 3***

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
METHANOL*** - 67-56-1	69. 75.*****	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Nom chimique	ANNEX I	Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)
METHANOL*** 67-56-1	N22***	Present***

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Sans objet***

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes***

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
+ Sensibilisants
Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par voie cutanée***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par inhalation - gaz***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs***	Méthode de calcul***
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard***	Méthode de calcul***
Corrosion/irritation cutanée***	Méthode de calcul***
Lésions oculaires graves/irritation oculaire***	Méthode de calcul***
Sensibilisation respiratoire***	Méthode de calcul***
Sensibilisation cutanée***	Méthode de calcul***
Mutagénicité***	Méthode de calcul***
Cancérogénicité***	Méthode de calcul***
Toxicité pour la reproduction***	Méthode de calcul***
STOT - exposition unique***	Méthode de calcul***
STOT - exposition répétée***	Méthode de calcul***
Toxicité aquatique aiguë***	Méthode de calcul***
Toxicité aquatique chronique***	Méthode de calcul***
Danger par aspiration***	Méthode de calcul***
Ozone***	Méthode de calcul***

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par J Spenceley***
Préparée par

Remplace la date 29-oct.-2021***

Date de révision 12-oct.-2023

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité